

Construire - financer - stabiliser

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1019: **Pour une réforme du marché hypothécaire : la fièvre et ses remèdes**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Construire – financer – stabiliser

Cette présentation de quelques remèdes a montré que les solutions réalistes existent; manque pour l'instant la volonté, chez ceux qui en ont le pouvoir, de concrétiser ce qui n'est qu'à l'état de projet.

Les caisses de pensions, dont on a tant dit qu'elles n'avaient pas à faire de cadeaux, sont en mesure d'assurer le financement de logements non spéculatifs. Leurs prêts ne pourraient être considérés comme des faveurs en comparaison de leurs autres engagements financiers. Elles peuvent offrir des conditions un peu plus favorables que les banques et la garantie de taux stables.

Les banques de leur côté peuvent mettre sur le marché de nouveaux types de contrats, des outils plus fins. Mais la situation actuelle ne les y engage pas: elles sont assurées de pouvoir reporter sur leurs clients le renchérissement qu'elles subissent; de plus elles contrôlent près des neuf-dixièmes du marché des hypothèques, et celui-ci ne leur est guère disputé. L'entrée en scène du deuxième pilier créerait donc, en plus des avantages déjà décrits, une certaine concurrence, qui serait profitable aux emprunteurs.

Mais il ne se passera rien de décisif si un regroupement de toutes les organisations intéressées ne se fait pas. Une responsabilité particulière incombe aux salariées membres des organes dirigeants des caisses de pension. Celles-ci doivent, selon la loi, être gérées paritairement; il appartient aux représentants du personnel de donner un sens plein à ce principe et de proposer à leurs conseils d'autres politiques de placement. L'ARPIP est là pour les former et les aider dans leur tâche. L'USAL* et les nombreuses coopératives d'habitation qui en sont membres sont en mesure, si le financement est assuré, de mettre sur le marché des logements non spéculatifs. L'ASLOCA* enfin peut peser de tout son poids politique pour accélérer les réformes législatives nécessaires.*

Tout, ou presque, existe pour que les réformes soient possibles. L'occasion ou jamais.